Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20261119-202648-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 novembre 2026

Délibération n° 2026-48

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2026
DATE D'AFFICHAGE : 20.11.2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Daniel LE SAINT qui avait donné pouvoir à André PERON, Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

M. Michel BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DISSOLUTION REGIE MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'arrêté en date 9.12.2017 portant création de la régie communale « médiathèque », ainsi que l'arrêté modificatif en date du 21.09.2018.

Cette régie communale avait été instituée afin de permettre l'encaissement des recettes liées à l'abonnement des usagers à la médiathèque ainsi que l'abonnement aux modules complémentaires informatique et sport santé.

Considérant que les chèques ne seront plus acceptés à partir de 2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De dissoudre, à compter du 31.12.2026, la régie communale de recettes dénommée « médiathèque ».

Les recettes relatives à ces abonnements seront, à compter de cette date, facturés aux usagers.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.